

ANTISLIP PROFESSIONAL

Solution sans glissement à base d'eau concentrée et très efficace



* Pack 1L

Description

ANTISLIP PROFESSIONAL est une solution concentrée, à base d'eau et antidérapante qui ne nécessite pas de rinçage, n'est pas agressive et n'altère pas la surface. Il est idéal pour prévenir et limiter le risque de chute. Il peut être utilisé sur la plupart des surfaces dures (planchers en bois laqué, céramique, grès, marbre, résine, microciment, PVC, LVT, SPC, etc). De plus, grâce à sa formulation, il ne tache pas et ne filme pas.

Caractéristiques

Application	chiffon / serpillière / éponge
Dilution éventuelle	eau
Stabilité au stockage	1 an ⁽¹⁾
Conditionnement	1 L - 5 L
Nettoyage des outillages	eau

1 dans son emballage d'origine fermé et à une température comprise entre +10 °C et +25 °C

Mode d'emploi

Bien agiter le produit avant utilisation.

Nettoyez soigneusement la surface à traiter avec le nettoyant spécifique (voir ligne VELUREX) et laissez sécher, diluez ANTISLIP PROFESSIONAL puis procédez à l'application.

1 L emballage : diluer 3 capsules (150 ml) avec 1 L d'eau.

5 L emballage : diluer 750 ml de produit avec 5 L d'eau (concentration 15%).

Fréquence recommandée : répéter le traitement au besoin et à intervalles réguliers.

90 % de biodégradabilité

Couverture

3 bouchons + 1 L d'eau	1 L de produit dilué dans les rapports indiqués
70 m ² /L	500 m ² /L

Précautions

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler. Ne pas inhaler. Éviter le contact avec les yeux.

Éléments d'étiquetage

· Pour plus d'informations sur l'utilisation sûre du produit, il est recommandé de consulter la dernière version de la fiche de données de sécurité.

Web link

Il faut être sûr d'avoir la dernière fiche technique qui peut être aussi télécharger du link suivant:

http://www.chimiver.com/tds/FR_ANTISLIP_PROFESSIONAL.pdf

Ces informations sont données à partir de notre meilleure connaissance technique et expérience d'application. Elles sont de caractère général et ne peuvent en aucun cas engager notre société. chaque cas spécifique devra être soumis à un test pratique de la part de di qui s'en sert. il devra s'assumer la responsabilité des résultats finaux de son travail.